Une cohabitation avec les prédateurs sauvages est-elle possible ?

Présenté par
Echilibru

Une cohabitation avec les grands prédateurs est-elle possible ?
© Sylvain Lefebvre

Conservation
14/11/2018

15 minutes
3

En Roumanie, il n'est pas rare de côtoyer des ours en pleine ville. Le pays connaît en effet la plus grande population de grands prédateurs d'Europe.

L'histoire du pays permet de comprendre comment une cohabitation s'est

peu à peu dessinée entre les Hommes et ces bêtes sauvages. En France, la situation est toute autre.

Les prédateurs disparus au cours du XXe siècle reviennent sur des territoires autrefois habités. Ce retour provoque des conflits avec les Hommes qui ne semblent pas prêts à accepter cette cohabitation avec le sauvage.

Cet article propose un regard croisé des situations de ces deux pays pour comprendre pourquoi cette cohabitation pose tant question.

Ce que vous allez apprendre

- Pourquoi il n'est pas rare de croiser des ours en pleine ville en Roumanie
- Comment la Roumanie permet la cohabitation avec les prédateurs
- Quel est le lien entre la révolution roumaine de 1989 et les ours
- Pourquoi les grands prédateurs sont mieux acceptés en Roumanie qu'en France

ARTICLE SPONSORISÉ [?]

Echilibru est un projet de film documentaire mené par des cinéastes animaliers. A travers leur film, ils s'interrogent sur le lien qu'entretiennent les Hommes avec les grands prédateurs dans les Carpates roumaines.

> Paul Émile Victor
> *Nous n'avions pour eux aucune haine. Ils faisaient métier de loups comme nous faisions métier d'hommes. Ils étaient créatures de Dieu. Comme nous. Ils étaient nés prédateurs. Comme l'homme. Mais ils étaient restés prédateurs, alors que l'homme était devenu destructeur.*

La cohabitation avec les grands prédateurs en France et en Roumanie

La Roumanie est de loin le pays qui compte le plus de grands prédateurs sauvages. Les ours, les loups et les lynx font partie intégrante du paysage.

Le pastoralisme roumain, un exemple à suivre ?
© Laurent Cocherel

Après avoir essuyé des désaccords avec les bergers (notamment à cause d'une loi que le parlement souhaitait faire passer en 2015 qui limite le nombre de chiens gardant les troupeaux du pays), la Roumanie semble vouloir cohabiter avec les grands prédateurs sauvages.

En France, la situation est toute autre. Au cours du XXe siècle, les populations de grands prédateurs ont vu leurs effectifs s'effondrer, voire disparaître.

Aucun point d'entente ne semble aujourd'hui possible entre les bergers, le gouvernement et les militants écologistes.

Même si la Roumanie a su développer des compromis permettant le partage des territoires avec les grands prédateurs, la situation n'est pas idéale pour le moins.

On voit aujourd'hui des ours entrer dans certaines villes roumaines en quête de nourriture dans les poubelles. La déforestation massive que connaît le pays en est en partie responsable.

Depuis plusieurs années, l'Homme réduit les territoires de ces animaux sauvages qui sont ainsi contraints d'aller explorer d'autres territoires pour subvenir à leurs besoins.

Mais alors, comment est-il possible d'expliquer que malgré une forte population de grands prédateurs en Roumanie, la situation semble plus apaisée qu'en France où les effectifs sont quasiment anecdotiques ?

Quelles initiatives le gouvernement roumain a-t-il mis en place afin de favoriser la cohabitation entre les Hommes et les grands prédateurs ?

Pourquoi le mode de fonctionnement roumain n'est-il pas transposable en France ?

FOCUS

Zoom sur les grands prédateurs européens

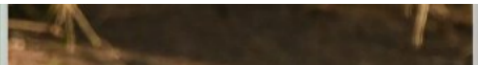

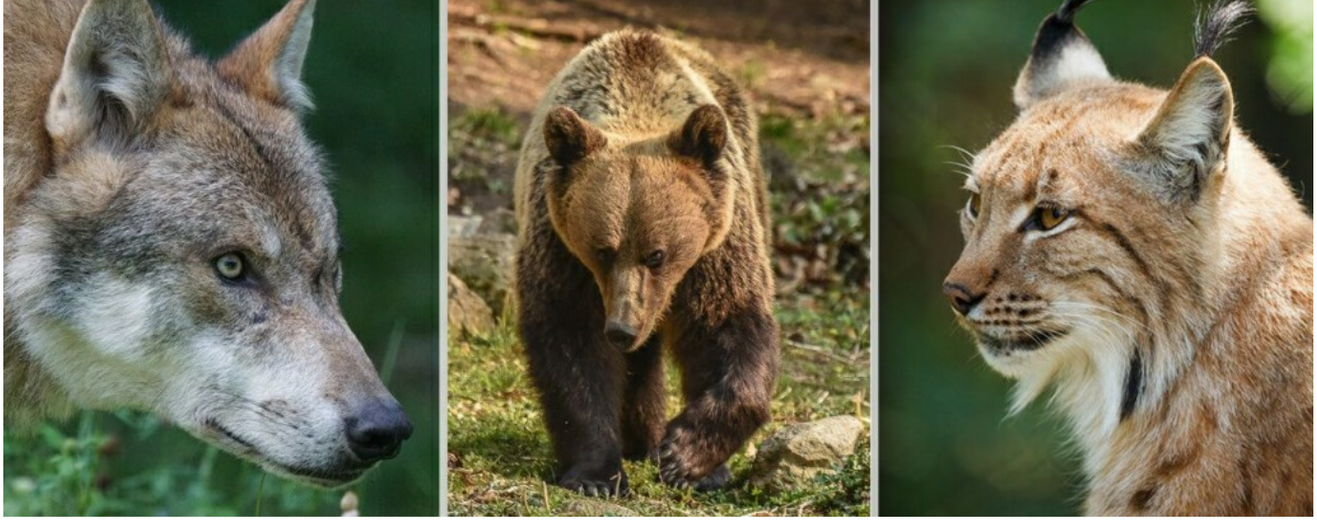

Le loup, l'ours et le lynx sont les trois grands prédateurs d'Europe.
© Laurent Cocherel

- ## Le loup gris

Le loup gris est le premier animal à avoir été domestiqué par l'homme, il y a au moins 33 000 ans, ce qui a ainsi conduit à l'apparition du chien.

Le loup gris a été peu à peu exterminée par l'Homme, notamment au XIXe siècle.

Son aire de répartition actuelle est ainsi réduite par rapport à sa présence originelle.

Les caractéristiques de ce carnivore font de lui un excellent chasseur. Il est en effet capable de parcourir 60 kilomètres en une nuit, de sentir un animal à 270 mètres de distance contre le vent ou encore de courir jusqu'à 50 kilomètres par heure.

Sa force vient également de sa structure sociale : la meute.

- ## L'ours brun

La population d'ours bruns dans le monde est estimée à 200 000, principalement dans les massifs montagneux. C'est en Russie qu'il y a le plus grand nombre d'individus.

Malgré leur grande taille (de 1,5 mètre à 3,5 mètres debout), leur masse imposante (de 130 à 700 kilogrammes), les ours bruns peuvent courir jusqu'à des vitesses de 55 kilomètres par heure.

L'ours brun est principalement nocturne.

Cet hibernant accumule avant l'hiver 180 à 200 kilogrammes de graisse. Les deux tiers de son régime alimentaire vient des calories végétales. Il reste toutefois omnivore et se nourrit aussi de poissons, insectes et petits mammifères.

- ## Le lynx boréal

Le lynx boréal faisait au Moyen-Âge l'objet de superstitions : il était réputé féroce et sanguinaire. Il est longtemps resté méconnu.

Ce félin solitaire est en effet très discret et n'est actif que du crépuscule au lever du soleil.

Le lynx était présent partout en Europe, hormis en Grande-Bretagne. Il a disparu de l'Ouest de l'Europe et des Alpes, avant l'ours et le loup bien qu'il ait été persécuté de façon moins intensive.

Il est en effet très sensible à la destruction de son habitat (les zones forestières avec des sous-bois denses et couverts) et à la diminution des populations de ses proies naturelles.

Les grands prédateurs en France et en Roumanie : une situation contrastée

Pour comprendre quelles places occupent les grands prédateurs sur les territoires français et roumain, un rapide tour d'horizon s'impose.

Note : les lynx ne sont pas pris en compte dans les chiffres ci-après, compte-tenu du peu d'informations disponible sur les attaques recensées en Roumanie.

Comparaison des densités de population Hommes et prédateurs en France et en Roumanie

	FRANCE	ROUMANIE
Superficie (en km^2)	551 394	238 391
Nombre d'habitants par km^2	98,8	91,6
Nombre d'ours	32 (en 2016)	6 000 (en 2017)
Nombre de loups	360 (en 2016)	2 000 (en 2015)

La Roumanie compte donc plus de 180 fois plus d'ours et plus de 5 fois plus de loups que la France.

Considérant les superficies des deux pays, les grands prédateurs sont bien plus présents sur le territoire roumain que sur le territoire français, bien que les populations soient très localisées dans les deux pays.

Retour du loup en France

C'est en 1992 qu'un loup est aperçu dans le parc national du Mercantour.

Réintroduction de l'ours en France

En 1996, des ours slovènes sont introduits dans les Pyrénées.

FOCUS

Comparaison des nombres d'animaux tués par les ours et les loups en France et en Roumanie

	FRANCE (EN 2013)	ROUMANIE (ENTRE 1990 ET 1999)
Nombre d'animaux tués par les ours	172	4237
Nombre d'animaux tués par les loups	6786	

La France connaît un nombre bien plus important d'attaques de grands prédateurs que la Roumanie, d'autant plus lorsque l'on considère les populations d'ours et de loups dans les deux pays.

Pourquoi les attaques sont moins fréquentes en Roumanie qu'en France ?

Quelles mesures ont-elles été mises en place dans les deux pays pouvant expliquer cette situation ?

La Roumanie, une cohabitation qui s'est façonnée avec le temps

1989, année de la révolution roumaine : le régime totalitaire communiste laisse place à un nouveau régime parlementaire

Une cohabitation qui s'est façonnée avec le temps.
© Laurent Cocherel

Pour comprendre pourquoi les ours ont commencé à entrer dans les villes roumaines, il faut revenir quelques temps en arrière.

Lorsque Nicolae Ceausescu est encore au pouvoir du régime communiste, la chasse à l'ours est interdite. Il est le seul à avoir le droit de chasse avec quelques-uns de ses invités. Ils en tuent une vingtaine par année.

Après la révolution de 1989, les ours ne sont plus protégés comme ils l'étaient lors du régime communiste.

Les roumains ne veulent plus s'occuper de ces animaux et la chasse à l'ours se démocratise. Elle devient une activité très prisée.

Pas par les Roumains, mais par des étrangers qui souhaitent ramener ces trophées chez eux.

Le gouvernement autorise l'abattage de 300 à 400 ours par an. Ces quotas sont basés sur un chiffrage de la population de plantigrade erroné qui permet chaque année d'augmenter ce quota.

Une activité très rentable, car le gouvernement roumain taxe les prises des chasseurs. On peut compter environ 10 000 euros pour un ours, en fonction de son poids.

Bien que l'habitat naturel de l'ours tende à se situer dans les zones boisées, les ours migrent de plus en plus vers la périphérie des zones urbaines, attirés par la nourriture laissée par l'homme.

2005 : à Brasov, plus d'une quarantaine d'ours entrent dans la ville pour se nourrir à la tombée de la nuit

La proximité de ces grands prédateurs dans les villes pose problème. Si le territoire des ours s'est étendu aux territoires humains, ce n'est pas seulement par manque de nourriture.

Depuis 1989, plus de 400 000 hectares de forêt sont exploités de façon illégale pour la production de bois de chauffage. Cette situation contribue à fragmenter et réduire le territoire des ours.

Et les habitants des villes ne sont pas les seuls à avoir des problèmes avec le plantigrade, les bergers font eux aussi face à des attaques sur leur troupeau. Au sein des terres plus reculées, ils sont au contact de ces grands prédateurs.

2015 : les bergers manifestent à Bucarest et la loi visant à la réduction du nombre de chiens de protection dans les troupeaux ne passe pas

Il y a quelques années, ils manifestaient pour exprimer leur colère face au parlement qui souhaitait réduire le nombre de chiens de protections dans les troupeaux. Les bergers étaient en effet accusés de mauvais traitements sur ces gardiens des troupeaux.

Alors que dans le même temps la chasse aux trophées bat son plein, le gouvernement s'aligne sur les lois européennes en vigueur. La convention de Berne, créée en 1979, engage en effet les États européens à la protection et à la conservation de la vie sauvage et des milieux naturels.

2016 : interdiction de la chasse sportive en Roumanie par le parlement

Les consciences changent mais les difficultés restent les mêmes. En juillet 2017, 500 maires et fermiers manifestent de nouveau à Bucarest. Ils veulent pouvoir abattre les ours jugés les plus dangereux.

5 juillet 2017 : le ministère propose une dérogation, soumise à débat public, qui concerne l'abattage de 140 ours

> Préfet de Harghita
> *Une goutte d'eau, mais ce serait déjà un début.*
>
> CLICK TO TWEET

Suite à ces évènements, au vu des dommages croissants provoqués par les espèces de prédateurs protégés, le ministère de l'Environnement autorise l'abattage ou le déplacement de 140 ours et 97 loups.

Une action qui ne peut se faire qu'avec le consentement des autorités de protection de la nature. WWF (*World Wide Fund For Nature*, le fond mondial pour la Nature) appelle à étudier la situation au cas par cas et à abattre uniquement les spécimens qui attaquent des êtres humains ou provoquent des dommages importants.

Une des craintes suite à cette décision est que cette dernière provoque le retour de la course aux trophées. Toutefois, le gouvernement précise que les abattages ne seront réalisés que par des personnes assermentées.

Des dispositifs pour une cohabitation.
© Laurent Cocherel

Des espèces protégées, en Roumanie ?

Le loup a toujours été présent en Roumanie. Il n'y a aucune période de l'histoire des Carpates sans la présence du loup.

Dans les mesures qui ont été prises par le gouvernement, le loup est considérée comme une espèce protégé, cependant il reste chassé dans le cadre de la dérogation autorisée par la directive Habitat.

La raison officielle du gouvernement est la prévention des risques pour les troupeaux de bétail. La raison moins officielle est que certains chasseurs le considèrent comme un concurrent car il tue lui aussi des cerfs, des sangliers et des chevreuils.

Les activités humaines réduisent le territoire des ours en Roumanie.
© Sylvain Lefebvre

La situation n'est donc pas évidente et pourtant, des solutions ont été mises en place pour contenir les dégâts que peuvent provoquer les prédateurs sauvages.

Les bergers ont mis en place certains dispositifs

- Ils déposent des carcasses d'animaux en forêt pour éloigner les ours, loups et lynx qui sont en recherches de nourriture.
- La présence des chiens permet de dissuader les prédateurs de s'approcher des troupeaux.

D'autres solutions restent à trouver mais les consciences se développent.

Dans les villes, plusieurs mesures ont déjà été prises depuis quelques années déjà

- Le ramassage des ordures est quotidien.

- Des containers spéciaux sont utilisés pour les ordures et sont difficiles d'accès pour les ours.
- Il est interdit d'approcher les ours, que ce soit par curiosité ou pour les nourrir, sous peine d'amende.
- Les gardes forestiers placent de la nourriture en forêt pour éloigner les ours des villes.
- Les ours trop familiers sont endormis et déplacés loin les villes.

La France, des réticences qui empêchent d'aller vers un accord

La France rencontre des difficultés de gestion de ces espèces sur son territoire, bien que le nombre de prédateurs sauvages soit bien moindre qu'en Roumanie.

Que ce soit l'ours, le loup ou le lynx, ces espèces ont vu leurs populations s'effondrer, voire disparaître de France continentale au cours du XXe siècle.

XXe siècle : dans les Pyrénées, la destruction illégale a été une des causes de la régression de la population d'ours

En 2016, on dénombre deux individus dans les Pyrénées occidentales et 30 dans les Pyrénées centrales, sur les territoires français et espagnols.

Concernant le loup, l'effectif total est estimé à 360 individus.

Pour le lynx, on compterait aujourd'hui entre 152 à 225 individus étendus sur les zones des Alpes, des Vosges et du Jura.

Malgré la Convention de Berne en vigueur en Europe, en novembre 2017, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) publiait un communiqué dans lequel il fait état de la situation des espèces menacées en France et le loup, l'ours et le lynx en font toujours partie.

Depuis 2009 : Manifestations anti-loups

La France a connu des manifestations depuis le retour du loup (novembre 2009, novembre 2014, août 2017).

Les manifestants revendiquent l'importance de réguler les populations de loups à cause des dégâts qu'ils font sur les troupeaux et ce malgré les adaptations mises en place (filets électriques, chiens patous, ou bergers supplémentaires).

Parallèlement, des manifestations contre la chasse sont également organisées comme celle de janvier 2016, par exemple.

En ce qui concerne l'ours, l'abattage de Cannelle en novembre 2004, la dernière ourse pyrénéennes non issue de réintroduction, a provoqué une série de manifestations en France (rassemblement pour l'ours).

Une grande manifestation réunissant citoyens et associations s'est tenue en novembre 2004 devant le Panthéon pour manifester en faveur de la protection de la nature. Ils mettent en cause l'attitude des pouvoirs locaux et nationaux sur la question de l'ours en France.

De l'autre côté, il y eu aussi des rassemblements de protestation contre la présence ou la réintroduction de l'ours en France.

Pour les manifestants, les attaques sont récurrentes, de plus en plus nombreuses, avec des conséquences dramatiques pour les élevages concernés.

15 novembre 2017 : l'UICN publie la liste rouge des espèces menacées en France

Sur la liste sont présents l'ours brun, le lynx boréal et le loup gris.

Déjà menacés, ces animaux sont également victimes du braconnage et l'UICN appelle à cerner l'objectif suivant :

> UICN
> *(L'objectif est) d'élaborer une vision partagée et une stratégie de long terme qui font actuellement défaut, en associant tous les acteurs concernés, afin de parvenir à une coexistence durable avec les activités humaines.*
>
> CLICK TO TWEET

Malgré les lois, la France a une grande réticence vis-à-vis de la présence des grands prédateurs sur son territoire. En effet, les bergers considèrent ces animaux comme trop prédateurs vis à vis de leur bétail.

Des mesures d'accompagnement sont mises en place pour le pastoralisme, comme l'indemnisation des dégâts. Des mesures de protections réglementaires sont également développées.

FOCUS

Bilan publié par le ministère de la transition écologique et solidaire

- **Ours brun :** la viabilité à long terme de sa population est incertaine
- **Loup :** fin des pratiques visant à l'éradication du loup, la dynamique de population est positive
- **Lynx :** consolidation de son noyau jurassien, il est proche de l'extinction dans les Vosges

La France, les activités pastorales et le loup

Régulation du loup

Le pastoralisme et les prédateurs.
© Laurent Cocherel

Le loup en France est également considéré comme une espèce protégé, cependant son taux de mortalité est croissant, il pourrait atteindre 34% selon l'expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France.

Il est aussi précisé que certaines mesures comme les tirs de loups (autorisés par les arrêté préfectoraux) n'ont pas prouvé leur efficacité. Les chercheurs s'interrogent sur leurs effet contre-productifs (éclatement de la meute et donc hausse de la prédation).

Cette expertise (commandée par le ministère de l'environnement) a été réalisé dans le but d'élaborer une stratégie à l'horizon 2025-2030.

Les scientifiques valident les thèses de FERUS : l'État français est hors-la-loi. Conformément aux lois européennes (Convention de Berne, Directive Habitats-Faune-Flore), l'État doit permettre la restauration de l'espèce sur son territoire.

Depuis le 5 mars 2013, une circulaire avec pour objet les mesures de « protection des troupeaux contre la prédation » vise à assurer le maintien de l'activité pastorale, malgré la contrainte de la prédation. L'objectif de ce texte est d'accompagner les éleveurs dans l'évolution de leurs systèmes d'élevage tout en limitant les surcoûts liés à la protection.

Mesures du ministère pour la protection des troupeaux

C'est également à cette date que se met en place le plan d'action national loup 2013/2017.

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a fait paraître un dispositif de protection des troupeaux contre la prédation pour une programmation de 2015 à 2020.

Le ministère prévoit un gardiennage renforcé, des investissements matériels (parcs de protection électrifié), des chiens de protection et une analyse de vulnérabilité.

FOCUS

Les principales mesures prises par le gouvernement

- **Le gardiennage :** faire appel à un éleveur-berger, un berger ou un aide-berger pour les gros troupeaux.
- **Les parcs de regroupement nocturne :** en cas d'urgence, une clôture légère électrifiée est destinée à empêcher le contact entre le prédateur et le troupeau et facilite la surveillance.
- **Les chiens de protections :** le chien de protection a pour fonction de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau. Ce n'est ni un chien de conduite, ni un chien de compagnie et encore moins un chien d'attaque. Les éleveurs intègrent des chiens de protection dans leur troupeau afin d'anticiper une situation de prédation prévisible, de répondre à une situation de prédation existante, ou de renforcer d'autres mesures de prévention. L'intégration de ce type de chiens nécessite une réelle technique de mise en place et d'éducation.

En dépit de ces mesures, les activités pastorales doivent faire face à des difficultés de toutes sortes :

- économiques
- liées à la transhumance
- liées aux conditions de travail
- de main d'œuvre
- de manque de formation lié au gardiennage
- d'expansion des territoires des grands prédateurs
- de conflits liés à la multi-activité de l'espace montagnard

Les pratiques pastorales doivent alors se réadapter à la présence des prédateurs sauvages pour envisager une cohabitation durable dans le futur.

Comment vivre avec l'animal sauvage ? Une histoire de culture, de philosophie et de perceptions

Si nous percevons la nature comme un objet en dehors de notre culture, alors nous considérons souvent les bêtes comme étrangères. La question du « vivre ensemble », ou comment concilier vie animale et activités humaines, peut reposer sur la façon dont nous souhaitons percevoir le monde animal.

Dans « Le versant animal », Jean-Christophe Bailly s'interroge sur les regards humains et animaux.

Comment vivre avec l'animal sauvage ?
© Baptiste Deturche

> **Jean-Christophe Bailly**
> *C'est par la vue que nous voyons que nous ne sommes pas seuls à voir, que nous savons que d'autres nous voient, regardent et contemplent.*
>
> CLICK TO TWEET

Il n'y a pas d'exclusivité humaine du sens. L'animal possède en lui ses propres capacités d'analyses avec son espace-temps, son langage et ses propres champs d'expression. Le comportement de l'animal se construit alors en relation à un espace et un temps donné. C'est dans cet environnement que l'animal se développe et construit ses interactions sociales et son réseau.

Nous partageons une zone d'affect trouble avec les animaux, en particulier les grands prédateurs sauvages. Cette présence animale est souvent perçue comme quelque chose de lointain.

Nous sommes identifiés comme prédateurs pour la plupart des animaux sauvages. Notre passage créé alors tout un « système complexe d'évitements et de tensions dans l'espace ».

> Jean-Christophe Bailly
> *La pensée des hommes, à quelques époques qu'ils appartiennent est visitée, traversée, envahie par les bêtes, les animaux ou leurs fantômes.*
>
> CLICK TO TWEET

Nous sommes traversés par les mondes des animaux et nous traversons sans cesse les leurs.

> Jean-Christophe Bailly
> *La pelote que chaque animal se forme en s'enroulant dans le monde constitue un territoire et le monde n'est rien d'autre que l'interpénétration de tous ces territoires entre eux.*
>
> CLICK TO TWEET

Nous avons, comme la nature, une capacité créatrice à se réinventer pour trouver des solutions aux situations qui nous préoccupent aujourd'hui dans le but de trouver un équilibre dans la cohabitation des animaux sauvages et des hommes.

> Pierre Rabhi
> *Il n'y a pas l'homme d'un côté, la nature de l'autre. L'homme est nature.*
>
> CLICK TO TWEET

De jeunes réalisateurs vont à la rencontre des grands prédateurs

Echilibru, un film qui interroge sur la cohabitation avec sauvage.
© Laurent Cocherel

La question de la cohabitation avec la nature sauvage est dans l'air du temps.

De jeunes réalisateurs ont choisi ce sujet pour leur prochain film, *Echilibru* (comprenez « Équilibre », en roumain).

Ce film propose de partir à la rencontre de l'un des derniers espaces en Europe où les Hommes et les grands prédateurs partagent un territoire commun : les Carpates roumaines.

Pour découvrir leur projet de film entièrement autoproduit et comprendre leur démarche, vous pouvez vous informer sur le site internet dédié au film Echilibru.

Financement participatif

Aidez ces réalisateurs à boucler leur budget

Grâce au financement participatif, ces jeunes diplômer pourront produire un documentaire de haute qualité et nous faire profiter de leurs magnifiques images !

SOUTENIR CE PROJET

Pour conclure

La situation est complexe. Les roumains ont toujours vécu avec les grands prédateurs. Ils ont appris à vivre avec cette nature sauvage. La France connaît, elle, un manque de coalition entre les acteurs concernés.

Les deux pays ont pris des mesures pour favoriser cette cohabitation. Cependant, nombreuses sont les contestations et les conflits que suscite la présence de ces prédateurs.

Les spécialistes du sujet sont sur vos réseaux sociaux préférés

Pierre Rabhi

Echilibru

Sauvons la forêt

Globe Reporters

FERUS (Ours-Loup-Lynx Conservation)

UICN

Echilibru

Ce projet propose de partir à la rencontre de l'un des derniers espaces en Europe où les Hommes et les grands prédateurs partagent un territoire commun : les Carpates roumaines.

Une situation qui fait écho à la difficulté que rencontre la France à accepter cette nature sauvage.

Ce projet autoproduit est soutenu par Les Amis de l'IFFCAM, une association qui promeut et diffuse des projets documentaires et environnementaux.

DEFI ÉCOLOGIQUE

DEFI-Écologique © 2018. Tous droits réservés.